



## APPEL A PROJETS – « Angers, l'art à ciel ouvert », projet budget participatif 2019- 2020

Lancé en 2018 par la municipalité, le budget participatif de la Ville d'Angers invitait les habitants et collectifs à émettre leurs idées d'aménagements possibles pour le territoire.

306 propositions avaient été ainsi déposées. A l'issue d'une étude de faisabilité et de de la fusion de propositions proches ou compatibles, 16 d'entre-elles seront réalisées sur la période 2019-2020.

**Parmi les lauréats, « Angers, l'art à ciel ouvert »,** projet qui vise à rendre la ville plus audacieuse en intégrant des fresques murales, des sculptures et du mobilier design dans l'espace public.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la **réalisation de fresques murales**.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux : soutenir la création artistique, dynamiser l'espace public et rendre l'art contemporain accessible à tous.

Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre *in situ*, pérenne, qui tiendra compte de l'architecture du bâtiment du site, son environnement urbain : ses spécificités et ses usages.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats sous réserve de pérennité. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums (peinture, papier...) et à partir d'une ou plusieurs techniques (rouleaux, graff, pochoir...). Pour d'éventuelles propositions artistiques tridimensionnelles : une attention toute particulière devra être portée par l'artiste à l'emprise sur la rue (circulation routière, des deux roues et piétonnière).

### 1/ Deux sites, à Angers

Lot 1 : 2 boulevard St-Michel

Lot 2 : 4 bis rue St Maurille

**(Voir fiche technique pour chacun des sites : page 3 à 5)**

### 2/ Conditions financières

**Pour le lot 1** : l'artiste choisi recevra 6 000 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 4 000 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives).

**Pour le lot 2** : l'artiste choisi recevra 3 000 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 2 000 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives).

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un **contrat signé entre les artistes retenus et la Ville d'Angers**.

### 3/ Calendrier

- Date limite d'envoi des candidatures : le 17 juillet 2019

- Désignation des artistes retenus : le 29 juillet 2019 au plus tard
- Réalisation/Installation des œuvres : entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019
- Tenue des œuvres : 5 ans au minimum (à compter de leur installation).

#### **4/ Critères de sélection**

##### Proposition artistique (60%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* (prise en compte de l'environnement urbain, de l'interaction entre l'œuvre proposée, l'immeuble, les habitants et usagers de la rue)

##### Faisabilité (40%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)

Chaque artiste peut présenter un dossier pour chacun des sites mais ne pourra être retenu que pour la réalisation d'un projet pour un seul site.

#### **5/ Modalités**

Les candidatures sont à adresser par **courriel au format PDF** à l'adresse mail [developpement.culturel@ville.angers.fr](mailto:developpement.culturel@ville.angers.fr), **au plus tard le 17 juillet 2019 à minuit.**

##### **Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :**

- Un dossier d'artiste (comprenant un portfolio et un CV détaillé)
- Un numéro Maison des artistes ou Agessa - tous les membres d'un collectif déposant un dossier doivent être inscrits à la Maison des artistes ou à l'Agessa.
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site
- Une fiche technique détaillée du projet
- Un budget prévisionnel détaillé

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

##### **Contact - Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers**

Caroline Caré, Coordinatrice Projets Arts visuels

[caroline.care@ville.angers.fr](mailto:caroline.care@ville.angers.fr)

Tél : 02 41 05 41 52

Rachel Goasdoué – Responsable Pôle Développement culturel, Publics et Territoire

Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers

[rachel.goasdoue@ville.angers.fr](mailto:rachel.goasdoue@ville.angers.fr)

Tél : 02 41 05 41 56

## Fiche technique – Lot 1 : boulevard St-Michel

### Description :

Dans un espace en pleine mutation et au croisement d'axes de circulation stratégiques, la façade située 2 boulevard St Michel se trouve être aussi à 2 min à pieds du palais des Congrès et du Jardin des Plantes. Le mur surplombe la terrasse du bar-tabac située au rez-de-chaussée.

Ce lieu est très emprunté par les piétons et automobilistes et bénéficie d'une grande visibilité.

Immeuble situé à proximité de la Chapelle des Jésuite aujourd'hui transformée en appartements.

### Orientations :

- Créer une identité artistique pour cet espace mural, en tenant compte des particularités du site.



Surface approximative totale à investir : 120 M2

## Fiche technique – Lot 2 : 4 bis rue St Maurille

### Description :

La résidence « Les hauts de Ralliement » est inscrite au projet de végétalisation du Cœur de Ville. Ce projet (en cours), prévoit le remplacement du mobilier urbain traditionnel par du mobilier végétalisé. Axe passant de l'hyper centre-ville (piétons et véhicules), l'immeuble est situé à 1min à pieds de la place du Ralliement, place centrale de la Ville accueillant notamment le Grand Théâtre.

### Orientations :

- Créer une identité artistique pour cet espace mural en tenant compte du plan de végétalisation.
- S'adapter aux caractéristiques de l'immeuble et de son environnement immédiat : impossibilité de graffer sur les pierres de tuffes et souhait de voir intégrer l'arbre dans la proposition artistique.





Surface totale : 34m<sup>2</sup>

Surface totale à investir : 34 M